

ACTEON INVESTISSEMENTS

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	55 321 602,01	49 688 748,13
Actions et valeurs assimilées	12 562 871,94	9 969 233,57
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 562 871,94	9 969 233,57
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	15 487 607,69	15 414 103,18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	15 487 607,69	15 414 103,18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	27 271 122,38	24 305 411,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 953 645,46	19 563 184,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	4 504 873,62
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	317 476,92	237 352,90
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 986,31	30 197,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 986,31	30 197,47
COMPTES FINANCIERS	452 107,87	844 760,50
Liquidités	452 107,87	844 760,50
TOTAL DE L'ACTIF	55 776 696,19	50 563 706,10

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 440 780,32	51 448 564,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 457 749,38	-860 447,50
Résultat de l'exercice (a,b)	732 463,38	-110 547,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	55 715 494,32	50 477 569,62
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	61 201,87	59 683,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	61 201,87	59 683,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	26 453,26
Concours bancaires courants	0,00	26 453,26
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	55 776 696,19	50 563 706,10

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 797,89	3 426,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	204 941,97	130 511,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	755 694,69	2 850,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	961,68	514,38
TOTAL (1)	984 396,23	137 302,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 183,21	16 738,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 183,21	16 738,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	983 213,02	120 563,45
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	250 686,88	225 515,91
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	732 526,14	-104 952,46
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-62,76	-5 595,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	732 463,38	-110 547,64

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140053T0 - Action ACTEON INVESTISSEMENTS C : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	50 477 569,62	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	54 784 893,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 083,93	-763 135,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	297 823,01	475 470,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 762 719,87	-851 967,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-71 273,51	-164 214,11
Différences de change	-274 158,09	-240 214,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 328 860,95	-2 658 260,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 670 600,10</i>	<i>-2 658 260,85</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 658 260,85</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	732 526,14	-104 952,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	55 715 494,32	50 477 569,62

(*) 30/12/2022 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -50, 00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 513 005,00	2,71
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 550 660,52	15,35
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 423 942,17	9,74
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	15 487 607,69	27,80
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 508 877,69	18,86	0,00	0,00	4 978 730,00	8,94	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 107,87	0,81
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 980 710,52	3,56	6 293 517,17	11,30	5 528 605,00	9,92	1 684 775,00	3,02
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	452 107,87	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 734 068,67	8,50	579 163,07	1,04	587 319,77	1,05	171 504,97	0,31
Obligations et valeurs assimilées	3 228 652,69	5,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 192 022,68	2,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 913,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 566,16	0,02	11 385,69	0,02	0,00	0,00	348 752,92	0,63
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 072,95
	Coupons et dividendes en espèces	1 913,36
TOTAL DES CRÉANCES		2 986,31
DETTES		
	Frais de gestion fixe	61 201,87
TOTAL DES DETTES		61 201,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-58 215,56

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-139,0000	-13 083,93
Solde net des souscriptions/rachats	-139,0000	-13 083,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	565 639,6388	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	254 501,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	3 814,18

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			16 413 363,83
	FR0011499607	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	3 098 596,10
	FR0007085063	R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	293 175,12
	FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	652 097,60
	FR001400BU98	R-CO TARGET 2028 IG P EUR	4 085 606,25
	FR0007001581	R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	628 279,20
	FR0013293933	R-CO THEMATIC SILVER PLUS CLCL	269 585,30
	FR0011253624	R-CO VALOR C EUR	2 557 941,98
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	4 828 082,28
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			16 413 363,83

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	732 463,38	-110 547,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	732 463,38	-110 547,64

	29/12/2023	30/12/2022
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	732 463,38	-110 547,64
Total	732 463,38	-110 547,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 457 749,38	-860 447,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 457 749,38	-860 447,50

	29/12/2023	30/12/2022
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 457 749,38	-860 447,50
Total	-1 457 749,38	-860 447,50

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	50 477 569,62	55 715 494,32
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C en EUR		
Actif net	50 477 569,62	55 715 494,32
Nombre de titres	565 778,6388	565 639,6388
Valeur liquidative unitaire	89,22	98,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,52	-2,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,19	1,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	29 370	587 319,77	1,06
TOTAL CANADA			587 319,77	1,06
ETATS-UNIS				
ALPHABET-C-	USD	7 253	925 036,46	1,66
BANK OF AMERICA CORP	USD	11 805	359 705,29	0,65
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 617	306 878,80	0,55
MICROSOFT CORP	USD	2 186	743 912,62	1,34
SALESFORCE INC	USD	1 735	413 165,52	0,74
SERVICENOW INC	USD	1 250	799 196,83	1,43
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	968	464 981,65	0,83
TOTAL ETATS-UNIS			4 012 877,17	7,20
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 614	812 617,68	1,46
ALSTOM	EUR	8 995	109 559,10	0,20
AXA	EUR	18 970	559 425,30	1,00
BIOMERIEUX	EUR	4 676	470 405,60	0,84
BNP PARIBAS	EUR	4 880	305 439,20	0,55
CAPGEMINI SE	EUR	3 250	613 437,50	1,10
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 335	605 636,00	1,09
HERMES INTERNATIONAL	EUR	209	401 029,20	0,72
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 093	801 824,80	1,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 750	318 115,00	0,57
TOTALENERGIES SE	EUR	4 885	300 916,00	0,54
TOTAL FRANCE			5 298 405,38	9,51
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	8 940	78 302,94	0,14
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	2 740	93 202,03	0,17
TOTAL ILES CAIMANS			171 504,97	0,31
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	2 271	721 191,50	1,29
TOTAL IRLANDE			721 191,50	1,29
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	1 976	276 205,28	0,50
ASML HOLDING NV	EUR	1 344	916 204,80	1,64
TOTAL PAYS-BAS			1 192 410,08	2,14
SUISSE				
NESTLE SA-REG	CHF	5 500	579 163,07	1,04
TOTAL SUISSE			579 163,07	1,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 562 871,94	22,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées			12 562 871,94	22,55
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CITIGROUP GLOBAL MKTS AUTRE V+0.0% 16-11-27 IND	EUR	1 500 000	1 513 005,00	2,72
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.125% 31-01-25	USD	1 060 000	970 172,14	1,74
TOTAL ETATS-UNIS			2 483 177,14	4,46
FRANCE				
CASA CORP IB ZCP 20-04-29 CV RCB	EUR	1 000 000	1 041 700,00	1,87
SG 23.05% 10-05-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 041 400,00	3,66
TOTAL FRANCE			3 083 100,00	5,53
JERSEY				
GOLD SACH FINA COR ZCP 22-12-26	EUR	1 500 000	1 507 350,00	2,70
TOTAL JERSEY			1 507 350,00	2,70
PAYS-BAS				
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 30-09-24 CV	EUR	1 500 000	1 491 525,00	2,68
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-01-25	USD	1 160 000	1 010 932,13	1,82
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 22-06-32	EUR	500 000	643 075,00	1,15
TOTAL PAYS-BAS			3 145 532,13	5,65
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	770 000	758 362,90	1,36
BARCLAYS BK ZCP 29-08-24 CV RCB	USD	500 000	489 185,52	0,88
MORGAN STANLEY AND CO INTL ZCP 06-06-25 CV RCB	EUR	2 000 000	2 046 700,00	3,67
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 24-11-28 CV	EUR	2 000 000	1 974 200,00	3,55
TOTAL ROYAUME-UNI			5 268 448,42	9,46
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 487 607,69	27,80
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			15 487 607,69	27,80
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	EUR	29,3592	3 098 596,10	5,56
R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	EUR	872	293 175,12	0,53
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	2 765	652 097,60	1,17
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	37 125	4 085 606,25	7,34
R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	7 965	628 279,20	1,12
R-CO THEMATIC SILVER PLUS CLCL	EUR	1 990	269 585,30	0,48
R-CO VALOR C EUR	EUR	865,5	2 557 941,98	4,59
RMM COURT TERME C	EUR	1 194	4 828 082,28	8,67
SG MONETAIRE PLUS 3D	EUR	133,1893	3 232 709,97	5,80
TOTAL FRANCE			19 646 073,80	35,26
IRLANDE				
CSETF S&P 500	USD	1 932	874 545,76	1,58
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	54 855	5 512 801,33	9,89
TOTAL IRLANDE			6 387 347,09	11,47
LUXEMBOURG				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	3 225	360 845,25	0,65
COM SELECT.WPS SELECT GRW B C.	EUR	63,9	559 379,32	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			920 224,57	1,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			26 953 645,46	48,38
Autres organismes non européens				
ETATS-UNIS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
First Trust NASDAQ Cybersecurity ETF	USD	6 545	317 476,92	0,56
TOTAL ETATS-UNIS			317 476,92	0,56
TOTAL Autres organismes non européens			317 476,92	0,56
TOTAL Organismes de placement collectif			27 271 122,38	48,94
Créances			2 986,31	0,01
Dettes			-61 201,87	-0,11
Comptes financiers			452 107,87	0,81
Actif net			55 715 494,32	100,00

Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	EUR	565 639,6388	98,50
--	------------	---------------------	--------------

ACTEON INVESTISSEMENTS

Société d'investissement à capital variable
Siège social 29, avenue de Messine 75008 Paris
905 287 082 RCS Paris

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Exercice clos le 29 décembre 2023

I - DEVELOPPEMENT JURIDIQUE

A/ Approbation des comptes

Conformément à la Loi, nous soumettons à votre approbation les comptes de l'exercice clos le 29 décembre 2023, les conclusions sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et le quitus aux administrateurs.

L'exercice clos le 29 décembre 2023 fait ressortir un résultat de 732 463,38 €.

Les sommes distribuables de l'exercice sont les suivantes :

1. Sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	732 463,38
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	732 463,38

2. Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

3.

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 457 749,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-1 457 749,38

Nous vous proposons d'affecter les sommes distribuables de la façon suivante :

1. Affectation des sommes distribuables afférentes au résultat :

	29/12/2023
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	732 463,38
Total	732 463,38

2. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes :

	29/12/2023
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-1 457 749,38
Total	-1 457 749,38

B/ *Rapport sur le Gouvernement d'entreprises*

(article L 225-37 du Code de Commerce)

1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le mode d'exercice de la Direction générale est le cumul des fonctions de Président et de Directeur Général.

2. Liste des mandats et fonctions des mandataires de la SICAV

Un courrier a été envoyé aux administrateurs afin de les informer de leur obligation de déclarer l'ensemble de leurs mandats avant le 8 février 2024.

Jérôme MALDANT

- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS

Joel CONTRERAS

- Directeur Général Délégué et administrateur de la SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV GRANDE CORNICHE

Céline GOUJON- CARRIER D BOISSY

- Administrateur de la SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS

Pierre BAUDARD

- Associé-Gérant et Directeur Général de Rothschild & Co Asset Management, Société en Commandite Simple
- Président Directeur Général et administrateur de la SICAV R-Co Target 2024 High Yield
- Directeur Général Délégué et administrateur de la SICAV R-Co Thematic Target 2026 HY
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Recloses Patrimoine Dynamic
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV 5I Invest
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management , administrateur de la SICAV Orléans Invest
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Global Challenges Sicav
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Toula
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Alkésys
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-co 2
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Rose Mutual Funds jusqu'au 19 décembre 2023, date de liquidation de cette SICAV
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Grande Corniche
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Actéon Investissements
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV Turquoiz Invest
- Représentant permanent de Rothschild & Co Asset Management, administrateur de la SICAV R-Co Dynamic Tap
- Administration de Rothschild & Co Asset Management USA Inc

3. Conventions

3.1 Conventions conclues entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, aucune convention n'a été conclue entre un mandataire social ou un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % et une société détenue à plus de 50 % par la SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS.

3.2 Conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce

La SICAV ACTEON INVESTISSEMENTS n'a pas, au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023, conclu de convention entrant dans le champ d'application des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce.

3.3 Conventions courantes conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L.225-39 du Code de Commerce, le Président a tenu à votre disposition et communiqué au Commissaire aux Comptes, la liste des conventions courantes ci-dessous conclues à des conditions normales.

N°	Nature	Parties	Langue	Date	Expiration
1	Convention de délégation de gestion financière, administrative et comptable	Acteon Investissements / Rothschild &Co Asset Management	FR	13/10/2021	Durée Indéterminée
2	Convention de mise à disposition des locaux	Acteon Investissements / Rothschild &Co Asset Management	FR	13/10/2021	Durée indéterminée
3	Convention de dépositaire	Acteon Investissements / Cacéis Bank	FR	18/10/2021	Durée indéterminée

4. Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital (Article L225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce)

Néant.

II – VIE DE LA SICAV AU COURS DE L'EXERCICE

A/ *Evolution du portefeuille*

La valeur liquidative des actions C EUR est passée de 89,22 € au 30 décembre 2022 à 98,50 € au 29 décembre 2023 - soit une hausse de 10,40% - et le montant de l'actif net des actions C EUR de 50 477 569,62 € à 55 715 494,32 € pendant la même période soit une hausse de 10,37 %.

Le nombre d'actions passe quant à lui de 565 778, 6388 à 565 639,6388.

Ci-après, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des deux premiers exercices :

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	50 477 569,62	55 715 494,32
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C en EUR		
Actif net	50 477 569,62	55 715 494,32
Nombre de titres	565 778,6388	565 639,6388
Valeur liquidative unitaire	89,22	98,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,52	-2,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,19	1,29

B/ *Rappel de l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de la SICAV*

Objectif de gestion : la SICAV a pour objectif d'obtenir, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans et au moyen d'une gestion discrétionnaire, une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 60% MSCI World ACWI Net Total Return EUR Index + 20% Bloomberg Barclays EuroAggregate: 1-3 Year TR Index Value Unhedged EUR + 20% de l'indice Ester, en investissant directement et/ou indirectement (via les OPC, dont les OPC cotés/ETF) sur les marchés mondiaux des produits d'actions et/ou de taux.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence de la SICAV est composé de 60% MSCI World ACWI Net Total Return EUR Index + 20% Bloomberg Barclays EuroAggregate: 1-3 Year TR Index Value Unhedged EUR + 20% de l'indice Ester.

L'indice **MSCI World ACWI Net Total Return EUR** (NDEEWN Index) est un indice actions internationales représentatif du marché des grandes et moyennes capitalisations des principaux pays développés et émergents. Cet indice est calculé en euros et dividendes nets réinvestis.

Cet indice, calculé par MSCI, est disponible à l'adresse suivante : www.msci.com.

L'indice **Bloomberg Barclays EuroAggregate: 1-3 Year TR Index Value Unhedged EUR** (LE13TREU Index) est un indice obligataire composé d'émissions obligataires en euro réalisées par des émetteurs publics ou privés, ayant un rating « investment grade » et dont la maturité est comprise entre 1 et 3 ans. L'indice est calculé coupons réinvestis.

Il est calculé par Bloomberg Barclays Indices et est disponible sur le site www.bloombergindices.com.

L' **Ester/€STR** (OISESTR) est un taux à court terme de l'euro développé par la BCE basé sur les données collectées par l'Eurosystème à des fins statistiques sur le marché monétaire. Le taux €STR reflète les coûts des emprunts de gros en euros non garantis au jour le jour des banques de la zone euro et complète les taux de référence existants produits par le secteur privé, servant de taux de référence de soutien. Cet indice est amené à remplacer progressivement l'EONIA.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, aucun administrateur d'indice n'est inscrit sur le registre des administrateurs d'indice de référence tenu par l'ESMA.

A noter que l'administrateur de l'ESTER bénéficie de l'exemption de l'article 2.2 du règlement benchmark en tant que banque centrale et, à ce titre, n'a pas à être inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Cette SICAV a pour objectif de gestion la recherche d'une performance supérieure à celle de son indicateur de référence [60% MSCI World ACWI Net Total Return EUR Index + 20% Bloomberg Barclays EuroAggregate: 1-3 Year TR Index Value Unhedged EUR + 20% de l'indice Ester], sur la durée de placement recommandée. La composition de la SICAV peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur.

La SICAV n'est pas une SICAV indicielle.

Stratégies d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

La SICAV est investie dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des actions et OPC de produits d'actions, dans des produits de taux (dont EMTN et certificats structurés) et OPC de produits de taux (dont convertibles), dans des OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions, ainsi que dans des OPC à rendement absolu, en fonction des opportunités de marché (gestion discrétionnaire). La SICAV peut investir jusqu'à 100 % de son actif en OPC (dont les OPC cotés/ETF).

▪ **Allocation stratégique** : en vue de réaliser l'objectif de gestion, la SICAV investit en fonction de l'évolution des marchés :

- ✓ Entre 30% et 90% de l'actif net en actions et produits assimilés aux actions (y compris via des OPC / ETF cotés), sur tous types de zones géographiques, toutes capitalisations (jusqu'à 30% maximum de l'actif net en petites capitalisations), marchés et secteurs d'activité ;
- ✓ Entre 0% et 70% de l'actif net en produits de taux et produits assimilés (y compris via des OPC / ETF cotés, dont les OPC monétaires), de signature d'Etat ou privée, de qualité « Investment Grade » ou non, dont 20% maximum de l'actif net de produits spécialisés en obligations convertibles. Les investissements en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield »), ou jugées équivalentes par la société de gestion, ainsi qu'en titres non notés, peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net. Les investissements en obligations subordonnées, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, peuvent représenter jusqu'à 10% maximum de l'actif net. Les investissements sur des EMTN et certificats structurés peuvent représenter jusqu'à 50% de l'actif net. Les EMTN et certificats structurés indexés sur le marché des actions participent à l'exposition action du portefeuille, mais sont comptabilisés dans la poche d'investissement en produits de taux compte-tenu de leur nature juridique. La SICAV peut également investir en OPC dont l'allocation diversifiée permet d'être exposé aux produits de taux et/ou aux produits d'actions ;

- ✓ Entre 0 et 20% de l'actif net en OPC à rendement absolu. La SICAV pourra avoir recours aux stratégies à rendement absolu suivantes : « long/short », « arbitrage/relative value », « global macro », « systématiques », « situations spéciales » / « event driven » ;

L'allocation entre ces différentes classes d'actifs varie, dans les limites ci-dessus, en fonction des anticipations du gestionnaire quant au niveau de risque et de rentabilité, et des opportunités de marché.

La SICAV pourra être exposée aux pays hors OCDE (y compris les pays émergents), de façon directe ou indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les marchés hors OCDE, jusqu'à 30% de son actif net.

La SICAV pourra être exposée aux risques liés aux petites capitalisations, de façon directe et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés sur les petites capitalisations, jusqu'à 30% de l'actif net. Les sociétés entrant dans le périmètre des petites capitalisations sont celles dont la capitalisation boursière est inférieure à 1 milliard d'euro.

La SICAV pourra être exposée aux obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield ») de façon directe et indirecte via les OPC ou des ETF sous-jacents spécialisés en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield ») ainsi qu'aux titres non notés, jusqu'à 30 % de son actif net.

La SICAV pourra être exposée aux obligations convertibles, jusqu'à 20 % de son actif net, de façon directe et indirecte via les OPC dont des ETF cotés sous-jacents spécialisés en obligations convertibles.

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré (futures, forwards, options et swaps) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Pour ce faire, le gestionnaire interviendra sur les marchés des devises, des taux et/ou des actions, à titre de couverture et/ou d'exposition.

Existence d'un risque de change à hauteur de 60% maximum pour les actionnaires contre la devise de référence de la SICAV.

- **Sélection des sous-jacents :**

- **Pour la poche actions, le critère de sélection des titres est le suivant :**

Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :

- L'allocation sectorielle résulte de l'analyse de l'environnement macroéconomique et financier.
- La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative visant à déterminer l'attractivité de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie (Valeur d'Entreprise/capitaux Employés, Valeur d'entreprise/Résultat brut d'exploitation ; PER ...) ;
 - Une analyse qualitative basée sur la compréhension du jeu concurrentiel, de la manière dont la rentabilité est construite (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...).

- **Pour la poche taux, les quatre sources de valeur ajoutée suivantes sont utilisées pour la gestion :**

- a. **La sensibilité :** La sensibilité du portefeuille est augmentée si le gérant anticipe une baisse des taux et réciproquement.

- b. L'exposition au risque de crédit :** Le processus de gestion de la SICAV combine les approches Top-Down et Bottom-Up qui permettent d'identifier deux sources de valeur ajoutée :
- L'allocation sectorielle et géographique résulte de l'analyse de l'environnement économique et financier. Cette analyse permet d'identifier les risques et problématiques de long terme qui influencent la formation des prix. Sont étudiés en particulier l'analyse des historiques de défaut et l'étude des jeux concurrentiels.
 - La sélection des titres s'appuie sur une approche fondamentale qui comporte deux étapes :
 - Une analyse quantitative basée sur la probabilité de défaut :
 - en utilisant un grand nombre de données publiques et statistiques sur chaque société,
 - en comparant ces données à celles des entreprises du même secteur économique,
 - en déterminant une valorisation théorique qui se compare favorablement ou défavorablement à celle donnée par le marché.
 - Une analyse qualitative basée sur :
 - la pérennité du secteur,
 - sur l'étude du jeu concurrentiel,
 - la compréhension du bilan,
 - la compréhension de la construction de la rentabilité (déséquilibre offre / demande, avantage par les coûts, les brevets, les marques, la réglementation, etc...),
 - la compréhension des échéanciers de dettes (bilan et hors-bilan),
 - la détermination de la probabilité de survie intra sectorielle.
- c. Le positionnement sur la courbe des taux :** En fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'aplatissement ou à la pentification de la courbe des taux, les titres de maturité courte et très longue seront préférés à ceux de maturité intermédiaire ou le contraire.
- d. Les stratégies optionnelles :** en fonction des anticipations du gestionnaire quant à l'évolution de la volatilité et des prix des sous-jacents, il sera amené à vendre ou acheter des options sur marchés de taux.

La société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation mais procède à sa propre analyse afin d'évaluer la qualité de crédit des instruments de taux.

○ **Critères de sélection des OPC sous-jacents :**

Le portefeuille de la SICAV est géré de manière flexible, active et discrétionnaire, en termes de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :

- La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
- La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des OPCVM de l'univers d'investissement :
 - La partie quantitative regroupe une série de filtres (encours minimum, historique de cours...) mettant en évidence les OPCVM présélectionnés, ainsi qu'une batterie d'indicateurs statistiques (analyses de performances et de risques) visant à identifier une consistance des performances des OPCVM dans leur catégorie respective.
 - Au terme de cette première analyse, une étude qualitative approfondie est effectuée sur les OPCVM offrant de façon récurrente les meilleures performances sur des périodes homogènes. Des entretiens réguliers avec les gérants des OPCVM étudiés permettent d'apprécier la cohérence entre les objectifs, les moyens mis en place et les résultats obtenus par les gestionnaires analysés.

Critères extra-financiers :

Le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers tel que modifié (SFDR), régit les exigences de transparence concernant l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement, la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité et la publication d'informations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) et relatives au développement durable.

Le risque de durabilité signifie la survenance d'un événement ou d'une situation ESG qui pourrait potentiellement ou effectivement avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement d'un Fonds.

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais ne promeut pas nécessairement les caractéristiques ESG ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques au sens de l'article 6 du règlement SFDR.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental, soit 0% des investissements

Les investissements suivront la politique ESG, mais ne prendront pas en compte les principales incidences négatives.

Rothschild & Co Asset Management a identifié les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sur lesquelles la société de gestion cherche de manière prioritaire à concentrer ses efforts et ses moyens pour déployer son approche d'investissement responsable.

La politique ESG et la politique de déclaration d'incidences négatives de la société de gestion sont accessibles sur le site : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>

2. Description des catégories d'actifs :

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'actif de la SICAV sont :

- **Actions** : investissement entre 0% et 90% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée dans le tableau ci-dessous, la SICAV investira dans des actions de toutes zones géographiques, tailles de capitalisation boursière (avec 30% maximum de petites capitalisations et 30% maximum d'actions des pays hors OCDE, y compris les pays émergents), marchés et secteurs d'activité. La répartition sectorielle et géographique des actions n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

- **Titres de créance, instruments du marché monétaire et Obligations** : investissement entre 0% et 70% de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV investira dans des obligations, des titres de créances négociables (tels que notamment les titres négociables à court terme et Euro Commercial Paper) à taux fixe, variable ou révisable, des obligations indexées, dont 20% maximum d'obligations convertibles. La SICAV peut également investir en titres subordonnés dans la limite de 10% maximum de son actif, à l'exclusion des obligations contingentes convertibles, ainsi qu'en obligations callable et puttable dont les make whole call (obligations pouvant être remboursées à tout moment par l'émetteur, à un montant incluant à la fois le nominal et les coupons que le porteur aurait reçus si le titre avait été remboursé à échéance) dans la limite globale de 70% maximum de son actif net. La répartition dette privée/publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marchés. En tout état de cause, les investissements en obligations spéculatives dites à « Haut Rendement » (« High Yield »), ou jugées équivalentes par la société de gestion, et en titres non notés, peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net de la SICAV. Les investissements en obligations cotées sur les marchés de pays hors OCDE (y compris les pays

émergents) peuvent représenter jusqu'à 30% de l'actif net de la SICAV. La SICAV pourra investir en direct en instruments du marché monétaire dans la limite de 10% de son actif net.

- **La détention d'actions ou parts d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger** : investissement entre 0 et 100 % de l'actif net.

Dans la limite de la fourchette de détention précisée ci-dessous, la SICAV pourra détenir :

- des parts ou actions d'OPCVM, dont les OPCVM cotés/ETF de droit français et/ou européen relevant de la directive européenne 2009/65/CE qui ne peuvent investir plus de 10% de leur actif en parts ou actions d'autres OPC ou fonds d'investissement ;
- dans la limite de 30%, des parts ou actions d'autres OPC de droit français ou étranger de toutes classifications, dont les OPC cotés/ETF ou fonds d'investissement de droit étranger, et répondant aux quatre conditions énoncées par l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Dans tous les cas et dans la limite des fourchettes de détention indiquées ci-dessus, la SICAV pourra investir en OPC gérés (directement ou par délégation) ou conseillés par le groupe Rothschild & Co.

- **Pour chacune des catégories mentionnées ci-dessus :**

	Actions	Produits de taux	OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger
Fourchettes de détention	0 - 90 %	0 - 70 %	0 - 100 %
Investissement dans des petites capitalisations	0 - 30 %	Néant	0 - 30 %
Investissement dans des instruments financiers des pays hors OCDE, y compris les pays émergents (critère de la place de cotation)	0 - 30%		
Restrictions d'investissements imposées par la société de gestion	Néant	Néant	Néant

3. Utilisation des Instruments dérivés :

La SICAV peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers, organisés ou de gré à gré (futures, forwards, options et swaps) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Le gérant interviendra sur le risque action, de taux et de change. En vue de réaliser l'objectif de gestion, ces interventions se feront à titre de couverture du portefeuille (vente de contrat à terme), et/ou à titre d'exposition en vue de reconstituer une exposition synthétique à des actifs (achat de contrat à terme). La couverture se fera de manière discrétionnaire par le gestionnaire.

Il est précisé que la SICAV n'aura pas recours aux Total Return Swaps (TRS).

L'exposition globale du portefeuille au marché action, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme ne dépassera pas 90%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 70%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 60%.

Le recours aux dérivés n'entraîne pas de surexposition aux différentes classes d'actifs mentionnées ci-dessus.

Informations relatives aux contreparties des contrats dérivés négociés de gré à gré :

La sélection des contreparties, qui pourra être ou non un établissement de crédit, est effectuée selon la procédure en vigueur au sein du groupe Rothschild & Co et repose sur le principe de sélectivité dans le cadre d'un processus interne ad hoc. Il est précisé que la société de gestion pourra retenir de façon régulière le dépositaire comme contrepartie pour les dérivés OTC de change.

Ceci se traduit notamment par :

- une validation des contreparties à l'issue de ce processus interne de sélection qui prend en compte des critères tels que la nature des activités, l'expertise, la réputation, etc...
- un nombre limité d'institutions financières avec lesquelles l'OPCVM négocie.

4. Titres intégrant des dérivés :

En vue de réaliser l'objectif de gestion, l'utilisation de titres intégrant des dérivés est limitée à 70% de l'actif net. Cette limite inclut le recours (i) aux bons de souscriptions, (ii) EMTN/certificats structurés dont autocall (jusqu'à 50% de l'actif net), (iii) warrants, (iv) obligations callable et puttable, dont des make whole call (jusqu'à 70% de l'actif net), (v) obligations convertibles (jusqu'à 20% de l'actif net), ainsi que les titres intégrant des dérivés simples présentant une typologie de risques similaire à celle des instruments précédemment listés.

L'exposition globale du portefeuille au marché actions du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 90%.

L'exposition globale du portefeuille au marché de taux du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 70%.

L'exposition globale du portefeuille au marché des devises du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des titres intégrant des dérivés, ne dépassera pas 60%.

5. Dépôts :

L'OPCVM pourra avoir recours jusqu'à 10% de son actif net à des dépôts en Euro d'une durée de vie inférieure ou égale à trois mois de façon à rémunérer les liquidités de l'OPCVM.

6. Emprunts d'espèces :

LA SICAV pourra avoir recours, jusqu'à 10% de son actif, à des emprunts, notamment en vue de pallier les modalités de paiement différé des mouvements d'actif.

7. Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

C/ *Commentaires de gestion*

Les nouvelles conditions monétaires, en début d'année 2023, établies afin de combattre la poussée inflationniste, avec d'amples et répétées hausses historiques de taux directeurs, en sont venues à dégrader nettement les conditions de crédit. Non seulement dans la « vie courante » (il devient plus difficile d'obtenir un crédit, par ailleurs plus cher) mais aussi sur les marchés financiers, avec une forte perte de valorisation des portefeuilles obligataires.

Ce brusque changement de contexte entraîne, au premier trimestre 2023, la faillite de deux des principales banques régionales américaines (Silicon Valley Bank et Signature Bank), et s'avère fatal au Crédit Suisse, en mauvaise passe depuis des années. Décidé en quelques heures, le mariage arrangé avec UBS surprend les intervenants de marché et bouscule arbitrairement certaines règles relatives au traitement des créanciers.

Fortes des enseignements de la « Grande Crise Financière » des années 2007-2008, les Banques centrales américaine et suisse ont su réagir rapidement et de façon déterminée à des situations qui auraient largement pu dégénérer, sans pour autant protéger « coûte que coûte » l'existence de ces trois établissements.

Ces événements inattendus au sein du secteur financier compliquent la tâche des Banquiers centraux et incitent à revoir à la baisse les niveaux finaux des différents mouvements de hausse des taux directeurs. Cette perspective profite aux placements obligataires, aux valorisations de produits structurés, mais aussi aux valeurs dites « de croissance », et notamment technologiques. Ces dernières profitent d'autant plus d'un contexte innovateur grâce au déploiement de l'intelligence artificielle générative et de son pionnier, Chat GPT. Cette révolution informatique bouscule les *business models* en propulsant les perspectives de croissance et de marge de certains secteurs, tels que les semi-conducteurs ou les logiciels, tout en menaçant la survie d'autres, tels que l'éducation en ligne ou les services externalisés.

A clôture de la période estivale, le ton est toutefois particulièrement ferme par le président de la *Federal Reserve* qui juge l'inflation « trop élevée » en raison d'une inflation sous-jacente « trop persistante » à 4,7% sur un an glissant. Une politique monétaire restrictive est donc toujours de mise tant que l'inflation « core » reste au-dessus de la cible long terme, à savoir 2%. A l'entrée du quatrième trimestre, les données économiques restent robustes et continuent de surprendre les investisseurs, décalant dans le temps les attentes du consensus sur de futures baisses de taux. Ces prévisions optimistes mettent en lumière une solidité de l'économie plus importante qu'initialement anticipée et dont la conséquence majeure est, à priori, un retour moins rapide de l'inflation à la cible.

Ces projections d'une demande solide remettent en doute le scénario des investisseurs d'un pilotage parfait de la *Federal Reserve* qui amènerait à un atterrissage en douceur de l'économie. L'expression « *Higher for Longer* » martelée par le président de la *Federal Reserve* depuis des mois revêt tout son sens, et les investisseurs en prennent conscience en réajustant à la hausse le niveau des taux souverains. En octobre, le 10 ans américain atteint la barre symbolique des 5%, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2007. Alors que ce taux tournait autour de 1.5% en 2021, son parcours vertigineux est historique.

Sur cette année 2023, derrière cette petite révolution sur la hausse des taux, émergent au moins deux opportunités nouvelles : la possibilité de placer des liquidités « court terme » à des rémunérations intéressantes et pouvoir à nouveau investir sur des supports obligataires avec des espérances de rendement significatives (de l'ordre de 5% à 8%) tant sur le marché européen que sur son homologue américain.

Cependant, le dernier trimestre 2023 restera marqué par le remarquable rebond conjugué des marchés « actions » et « obligations » sur les deux mois de novembre et décembre. Le reflux de l'inflation dans la plupart des grandes économies, ainsi que la dégradation des données économiques poussent les Banquiers Centraux à modérer leurs discours, de peur qu'un durcissement plus sévère des conditions financières n'entraîne les économies dans une récession.

En témoigne le discours *dovish* de Jerome Powell, Président de la *Federal Reserve*, déclarant que « nous faisons des progrès » sur l'inflation et que « le ralentissement nous donne une meilleure idée de ce que nous devons faire de plus, si nous devons faire plus ». Le discours du « quoi qu'il en coûte », martelé par les principaux Banquiers Centraux depuis près de deux ans semble s'atténuer. En conséquence, le 10 ans américain entame un retracement vers les 3.9%, en seulement deux mois, propulsant les marchés financiers.

A fin décembre, les marchés actions internationaux (MSCI World) affichent une performance positive de 24.0%* sur l'année. Aux Etats-Unis, le S&P 500 enregistre une performance de +25.9%, porté par l'excellente trajectoire des *Magnificent Seven*, les GAFAM, Tesla et Nvidia. Cette concentration des performances creuse l'écart avec un S&P 500 équipondéré en hausse de 13.4%, performance uniquement enregistrée depuis fin octobre. L'engouement autour de l'intelligence artificielle porte d'autant plus le secteur des valeurs « technologiques », à l'honneur cette année, avec une progression de +54.9% pour le Nasdaq. La zone Euro quant à elle, n'est pas tout à fait en reste et affiche un gain de 21.4% (Eurostoxx 50). Du côté des taux, l'Euro EMTS, représentant la dette des pays de la zone euro, clôture sur une performance de +6.9% et la dette d'entreprises *high yield*, signe une progression de 11.2%.

En résumé cette année, nous avons pris quelques bénéfices sur les actions européennes et dans une moindre mesure sur les actions américaines via des allègements, et renforcé la partie obligataire *investment grade* en profitant des tensions sur les taux sur le deuxième semestre.

*Données en devises locales, total return, au 29/12/2023.

La performance de l'action C EUR est de 10,40 % au cours de l'exercice clos le 29 décembre 2023

D/ Changements substantiels intervenus

- Au cours de l'exercice

Le 1^{er} janvier 2023 : Mise en place (i) du Document d'Informations Clés (DIC Priips) en remplacement du DICI.

Le 1^{er} juillet 2023

Changement de dénomination la société Rothschild & Co Asset Management Europe en « Rothschild & Co Asset Management ».

Le 29 décembre 2023 : Mise en place d'un mécanisme de plafonnement des demandes de rachats (dit « Gates ») et modification des articles 8, 13, 17, 19, 21 et 27 des statuts.

- Post clôture :

Le 1^{er} janvier 2024 : Mise à jour des modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables, conformément au Règlement ANC n° 2020-07 relatif au nouveau plan comptable des OPC.

E/ Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille au cours de l'exercice

- Achats

TITRES	En euros
RMM COURT TERME C	9 859 141 €
SG MONET PLUS IC 4D	3 100 402 €
SG 23.05 05-28	1 990 000 €
MORG STAN FLR 11-28	1 965 000 €

- **Vente**

TITRES	En euros
RMM COURT TERME C	7 445 968 €
CPR CASH -P-	2 712 051 €
SG MONET.PLUS IC 4D	2 372 426 €
GOLD SACH FLR 11-23	2 068 200 €

F/ Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments dérivés

La SICAV n'utilise pas les techniques de gestion efficace de portefeuille et n'a pas eu recours aux instruments dérivés (incluant les TRS).

G/ Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

La SICAV n'a pas eu, au cours de l'exercice, recours à des opérations de financement sur titres tels que des prêts et emprunts de titres, des prises et mises en pension.

H/ Risque Global

La méthode de calcul du risque global est celle de l'approche par l'engagement.

I/ Informations sur les risques financiers

NEANT

J/ Règles d'investissements

Cette SICAV respectera les ratios réglementaires applicables aux OPCVM investissant plus de 10 % en OPCVM et FIA.

III - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

A/ Politique groupe de sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres clients

La politique relative à la sélection des intermédiaires et d'exécution des ordres des clients est publiée sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

B/ Frais d'intermédiation

Conformément aux articles 319-18 et 321-122 du règlement général de l'AMF, nous portons à votre connaissance le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation, précisant les conditions dans lesquelles notre société a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Au cours de l'année 2023, les frais d'intermédiation relatifs aux fonds gérés par Rothschild & Co Asset Management ont dépassé 500 000 euros TTC.

Les frais d'intermédiation se répartissent entre :

- les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordre et au service d'exécution d'ordres ;
- les services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres.

Conditions de recours pour l'exercice 2023 à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres

En complément de son dispositif interne de recherche, Rothschild & Co Asset Management a recours à des services de recherche externe afin de compléter l'information pertinente qui permet à la gestion d'être performante.

En 2023, en respect de la réglementation MIF2, des accords de commission de courtage partagée ont été mis en place avec la majorité de nos intermédiaires d'exécution sur les marchés Actions.

Ces accords prévoient le reversement par les intermédiaires qui fournissent le service de réception et de transmission d'ordres, et le service d'exécution d'ordres sur les marchés Actions, de la partie des frais d'intermédiation qu'ils facturent au titre des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres, sur un compte de recherche séparé (RPA) ouvert par Rothschild & Co Asset Management auprès d'un établissement bancaire tiers.

Par ailleurs, un accord a été mis en place, qui prévoit le versement des sommes collectées sur le RPA, par l'établissement teneur du compte, aux tiers prestataires des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres désignés par Rothschild & Co Asset Management.

Clé de répartition constatée

La clé de répartition constatée pour l'exercice 2023 entre les frais d'exécution et les frais correspondants aux services d'aide à la décision d'investissement est la suivante :

- Les frais d'intermédiation relatifs au service de réception et de transmission d'ordres, et au service d'exécution d'ordres ont représenté 39,82 % du volume total des frais d'intermédiations
- Les frais d'intermédiation relatifs aux services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres ont représenté 60,18 % du volume total des frais d'intermédiations.

Rothschild & Co Asset Management a mis en place une politique générale de prévention et de gestion des conflits d'intérêts intégrant la prévention d'éventuels conflits d'intérêts dans le choix des prestataires. Au cours de l'année 2023, Rothschild & Co Asset Management n'a pas détecté de conflits d'intérêts dans le cadre du choix de ses prestataires d'intermédiation.

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est publié sur le site internet de la société de gestion : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>

C/ Politique ESG et Transition énergétique

La SICAV est gérée selon un processus d'investissement intégrant les facteurs ESG mais n'a pas nécessairement promu les caractéristiques ESG, ou n'a pas d'objectifs d'investissement durable spécifiques, au sens de l'article 6 du Règlement SFDR. Les investissements sous-jacents à ce produit financier n'ont pas pris en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

La SICAV respecte la politique ESG établie par Rothschild & Co Asset Management, qui repose sur l'intégration des critères ESG dans l'analyse fondamentale et la prise en compte des impacts de nos investissements, notamment sur le climat et la biodiversité. Des détails additionnels sont disponibles sur demande.

L'intégralité de la politique ESG est disponible sur le site internet : <https://am.fr.rothschildandco.com/fr/investissement-responsable/documents-utiles/>.

D/ Politique de vote et exercice par la société de gestion des droits attachés aux titres détenus dans la Sicav

1. Politique de vote

Depuis 2021, notre politique de vote couvre l'intégralité de notre périmètre d'investissement en valeurs actions, sans distinction de la zone géographique et de la capitalisation boursière des sociétés. En conséquence, le périmètre des droits de vote couvre désormais les valeurs actions européennes et internationales détenues dans nos OPC. Par ailleurs, nous nous réservons le droit d'exercer, de façon exceptionnelle, nos droits de vote dans le cadre des assemblées générales obligatoires et des SICAV.

Nous n'exerçons pas nos droits de vote lorsque :

- les délais d'immobilisation des titres constituent une gêne trop importante et nuiraient à la gestion financière de l'OPC
- le contenu des résolutions et/ou recommandations de vote n'ont pas pu nous être transmis dans des délais permettant une analyse
- les frais d'exercice des droits de vote, trop élevés, justifient une abstention de notre part et ce dans l'intérêt des porteurs de parts de l'OPC.

2. Exercice des droits de vote

Notre politique de vote se veut suivre les principes d'investissement socialement responsable (ISR) sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). L'analyse et les recommandations des résolutions nous sont faites par la société spécialisée ISS (<https://www.issgovernance.com/>), Institutional Shareholder Services.

Rothschild & Co Asset Management reste l'ultime décisionnaire de l'exercice des droits de vote. L'analyse qualitative, au cas par cas, de résolutions spécifiques nous amène parfois à contrevenir à notre politique de vote, et donc, à voter différemment des recommandations de notre prestataire ISS. Ces types de situation sont très encadrées : chacun de ces votes doit être justifié par l'analyste et validé par les équipes de gestion et le management.

Les bulletins de votes sont transmis soit :

- Numériquement via des plateformes internet de votes dédiées, soit
- Manuellement via des formulaires papiers lorsque le vote électronique est impossible.

Le détail de la politique de votes est disponible sur notre site internet :

<https://am.fr.rothschildandco.com/fr/informations-reglementaires/>.

Lorsque la gestion financière de notre OPC est déléguée, l'établissement gestionnaire de l'OPC exerce les droits de vote selon sa politique interne et peut nous rendre compte de son activité en la matière.

La présente politique de vote s'inscrit plus largement dans notre politique d'engagement, définie dans le cadre de la politique ESG du Groupe, et s'applique uniquement sur le périmètre des OPC gérés par Rothschild & Co Asset Management.

Au cours de l'exercice 2023, la SICAV Actéon Investissement n'a pas exercé ses droits de vote.

E/ Politique de rémunération

En tant que société de gestion de FIA et d'OPCVM, Rothschild & Co Asset Management (ci-après « R&Co AM ») est soumise au respect des directives AIFM (Alternative Investment Fund Manager) et UCITS (Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities). La politique de rémunération de R&Co AM a donc été élaborée dans le respect de ces directives AIFM et UCITS.

La politique de rémunération de R&Co AM est définie dans un objectif de fidélisation du personnel, de gestion saine et efficace du risque et d'alignement des intérêts des collaborateurs et des clients.

L'ensemble du personnel est rémunéré sous la forme d'un salaire fixe et d'une éventuelle partie variable fondée sur des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs (selon les fonctions) sur la base de l'évaluation annuelle.

Un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, souplesse pouvant aller jusqu'à la réduction de la rémunération variable à zéro en cas de mauvaise performance et/ou de comportement contraire à l'éthique ou au bon respect des règles.

La rémunération du personnel de la conformité et de la filière risques est fixée indépendamment de celle des métiers dont ils contrôlent et valident les opérations, et à un niveau suffisant pour disposer de personnes qualifiées et expérimentées ; elle tient compte de la réalisation des objectifs associés à la fonction.

Pour les autres membres du personnel, outre le respect du dispositif de conformité, et le cas échéant le respect des risques en matière de durabilité, les critères de performance appliqués aux collaborateurs de R&Co AM Gérants de fonds, Gestionnaires financiers et Commerciaux (institutionnels et distributeurs) sont spécifiquement adaptés à leurs fonctions. Pour ce qui est des autres fonctions, les performances sont évaluées sur la base d'objectifs quantitatifs comme qualitatifs, fixés chaque année par les managers dans le cadre du process d'évaluation.

Le processus de détermination des rémunérations est itératif. Les dirigeants proposent au Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel qui se tient début décembre, les enveloppes de rémunération variable et d'augmentations individuelles ainsi que les modalités de rémunération de la population régulée.

La Population Régulée au titre des directives AIFM et UCITS regroupe les fonctions suivantes :

- Direction Générale (hors Associés Gérants ⁽¹⁾)
- Collaborateurs en charge de la gestion des fonds (FIA ou OPCVM), de l'administration des fonds, du développement et marketing, des Ressources humaines ⁽²⁾,
- Gestionnaires de FIA ou d'OPCVM
- Responsables développement et marketing
- Fonction risques et contrôles
- Tout autre collaborateur ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des FIA/OPCVM gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction Générale et des preneurs de risques

Des modalités spécifiques de rémunération variable différée sont appliquées à la Population Régulée.

La liste nominative de la Population Régulée ainsi que les modalités spécifiques de leur rémunération variable différée seront revues annuellement par le Comité de Surveillance de R&Co AM et par le Comité des Nominations et des Rémunérations de Rothschild Martin Maurel.

L'intégralité de la politique de rémunération de R&Co AM est disponible au 29, avenue de Messine, Paris 8ème, sur demande auprès du service des Ressources Humaines.

* * *

⁽¹⁾ : Les Associés gérants sont exclus car de par leur statut, ils sont responsables de manière indéfinie sur leurs biens personnels. Par ailleurs, les dividendes qui leur sont versés par la société de gestion ne sont pas couverts par les Directives AIFM ou UCITS, et ceux-ci ne perçoivent aucun autre type de rémunération sur la société de gestion.

⁽²⁾ : Les responsabilités de la fonction Ressources humaines sont portées par les Associés Gérants de R&Co AM et/ou le Directeur des Ressources humaines du Groupe.

Au titre de l'année 2023, les montants de rémunérations attribuées par R&Co AM sont les suivants :

R&Co Asset Management Exercice 2023	Nombre de collaborateurs	Rémunération Totale	Rémunération Fixe	Rémunération Variable
Population Totale	156	17,6	11,5	6,1
Population Régulée au titre de AIFM/UCITS	38	7,4		
<i>dont Gérants et Analystes</i>	28	5,8		
<i>dont Autre Population Régulée</i>	10	1,6		

Données en millions d'Euros, bruts non chargés

Effectifs en ETP

Chiffres non audités par le Commissaire aux Comptes de la Sicav.

ACTEON INVESTISSEMENTS

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

ACTEON INVESTISSEMENTS

Société d'Investissement à Capital Variable

29, avenue de Messine
75008 Paris

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif ACTEON INVESTISSEMENTS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le

Le Commissaire aux Comptes
Deloitte & Associés

The image shows a blue shield icon with a white checkmark on the left, and a handwritten signature in black ink on the right. The signature appears to be 'Olivier GALIENNE'.

Olivier GALIENNE

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	55 321 602,01	49 688 748,13
Actions et valeurs assimilées	12 562 871,94	9 969 233,57
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	12 562 871,94	9 969 233,57
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	15 487 607,69	15 414 103,18
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	15 487 607,69	15 414 103,18
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	27 271 122,38	24 305 411,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	26 953 645,46	19 563 184,86
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	4 504 873,62
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	317 476,92	237 352,90
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	2 986,31	30 197,47
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	2 986,31	30 197,47
COMPTES FINANCIERS	452 107,87	844 760,50
Liquidités	452 107,87	844 760,50
TOTAL DE L'ACTIF	55 776 696,19	50 563 706,10

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	56 440 780,32	51 448 564,76
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-1 457 749,38	-860 447,50
Résultat de l'exercice (a,b)	732 463,38	-110 547,64
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	55 715 494,32	50 477 569,62
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	61 201,87	59 683,22
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	61 201,87	59 683,22
COMPTES FINANCIERS	0,00	26 453,26
Concours bancaires courants	0,00	26 453,26
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	55 776 696,19	50 563 706,10

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	22 797,89	3 426,80
Produits sur actions et valeurs assimilées	204 941,97	130 511,01
Produits sur obligations et valeurs assimilées	755 694,69	2 850,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	961,68	514,38
TOTAL (1)	984 396,23	137 302,19
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 183,21	16 738,74
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 183,21	16 738,74
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	983 213,02	120 563,45
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	250 686,88	225 515,91
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	732 526,14	-104 952,46
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-62,76	-5 595,18
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	732 463,38	-110 547,64

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR00140053T0 - Action ACTEON INVESTISSEMENTS C : Taux de frais maximum de 0,65% TTC.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	50 477 569,62	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	0,00	54 784 893,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-13 083,93	-763 135,24
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	297 823,01	475 470,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 762 719,87	-851 967,32
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-71 273,51	-164 214,11
Différences de change	-274 158,09	-240 214,60
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	6 328 860,95	-2 658 260,85
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>3 670 600,10</i>	<i>-2 658 260,85</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>2 658 260,85</i>	<i>0,00</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	732 526,14	-104 952,46
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	-50,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	55 715 494,32	50 477 569,62

(*) 30/12/2022 : Frais d'attribution d'un identifiant d'entité juridique : -50, 00 €.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Autres obligations (indexées, titres participatifs)	1 513 005,00	2,71
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé	8 550 660,52	15,35
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 423 942,17	9,74
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	15 487 607,69	27,80
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	10 508 877,69	18,86	0,00	0,00	4 978 730,00	8,94	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	452 107,87	0,81
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 980 710,52	3,56	6 293 517,17	11,30	5 528 605,00	9,92	1 684 775,00	3,02
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	452 107,87	0,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 CHF		Devise 3 CAD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	4 734 068,67	8,50	579 163,07	1,04	587 319,77	1,05	171 504,97	0,31
Obligations et valeurs assimilées	3 228 652,69	5,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	1 192 022,68	2,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	1 913,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	13 566,16	0,02	11 385,69	0,02	0,00	0,00	348 752,92	0,63
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Rétrocession de frais de gestion	1 072,95
	Coupons et dividendes en espèces	1 913,36
TOTAL DES CRÉANCES		2 986,31
DETTES		
	Frais de gestion fixe	61 201,87
TOTAL DES DETTES		61 201,87
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-58 215,56

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C		
Actions souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Actions rachetées durant l'exercice	-139,0000	-13 083,93
Solde net des souscriptions/rachats	-139,0000	-13 083,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	565 639,6388	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	254 501,06
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,48
Rétrocessions des frais de gestion	3 814,18

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			16 413 363,83
	FR0011499607	R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	3 098 596,10
	FR0007085063	R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	293 175,12
	FR0013294006	R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	652 097,60
	FR001400BU98	R-CO TARGET 2028 IG P EUR	4 085 606,25
	FR0007001581	R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	628 279,20
	FR0013293933	R-CO THEMATIC SILVER PLUS CLCL	269 585,30
	FR0011253624	R-CO VALOR C EUR	2 557 941,98
	FR0007442496	RMM COURT TERME C	4 828 082,28
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			16 413 363,83

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	732 463,38	-110 547,64
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	732 463,38	-110 547,64

	29/12/2023	30/12/2022
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	732 463,38	-110 547,64
Total	732 463,38	-110 547,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-1 457 749,38	-860 447,50
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-1 457 749,38	-860 447,50

	29/12/2023	30/12/2022
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-1 457 749,38	-860 447,50
Total	-1 457 749,38	-860 447,50

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	50 477 569,62	55 715 494,32
Action ACTEON INVESTISSEMENTS C en EUR		
Actif net	50 477 569,62	55 715 494,32
Nombre de titres	565 778,6388	565 639,6388
Valeur liquidative unitaire	89,22	98,50
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,52	-2,57
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,19	1,29

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
MANULIFE FINANCIAL CORP	CAD	29 370	587 319,77	1,06
TOTAL CANADA			587 319,77	1,06
ETATS-UNIS				
ALPHABET-C-	USD	7 253	925 036,46	1,66
BANK OF AMERICA CORP	USD	11 805	359 705,29	0,65
HONEYWELL INTERNATIONAL INC	USD	1 617	306 878,80	0,55
MICROSOFT CORP	USD	2 186	743 912,62	1,34
SALESFORCE INC	USD	1 735	413 165,52	0,74
SERVICENOW INC	USD	1 250	799 196,83	1,43
THERMO FISHER SCIEN SHS	USD	968	464 981,65	0,83
TOTAL ETATS-UNIS			4 012 877,17	7,20
FRANCE				
AIR LIQUIDE	EUR	4 614	812 617,68	1,46
ALSTOM	EUR	8 995	109 559,10	0,20
AXA	EUR	18 970	559 425,30	1,00
BIOMERIEUX	EUR	4 676	470 405,60	0,84
BNP PARIBAS	EUR	4 880	305 439,20	0,55
CAPGEMINI SE	EUR	3 250	613 437,50	1,10
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 335	605 636,00	1,09
HERMES INTERNATIONAL	EUR	209	401 029,20	0,72
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 093	801 824,80	1,44
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	1 750	318 115,00	0,57
TOTALENERGIES SE	EUR	4 885	300 916,00	0,54
TOTAL FRANCE			5 298 405,38	9,51
ILES CAIMANS				
ALIBABA GROUP HOLDING LTD	HKD	8 940	78 302,94	0,14
TENCENT HOLDINGS LTD	HKD	2 740	93 202,03	0,17
TOTAL ILES CAIMANS			171 504,97	0,31
IRLANDE				
ACCENTURE PLC - CL A	USD	2 271	721 191,50	1,29
TOTAL IRLANDE			721 191,50	1,29
PAYS-BAS				
AIRBUS SE	EUR	1 976	276 205,28	0,50
ASML HOLDING NV	EUR	1 344	916 204,80	1,64
TOTAL PAYS-BAS			1 192 410,08	2,14
SUISSE				
NESTLE SA-REG	CHF	5 500	579 163,07	1,04
TOTAL SUISSE			579 163,07	1,04
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			12 562 871,94	22,55
TOTAL Actions et valeurs assimilées			12 562 871,94	22,55
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ETATS-UNIS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CITIGROUP GLOBAL MKTS AUTRE V+0.0% 16-11-27 IND	EUR	1 500 000	1 513 005,00	2,72
UNITED STATES TREASURY NOTEBOND 4.125% 31-01-25	USD	1 060 000	970 172,14	1,74
TOTAL ETATS-UNIS			2 483 177,14	4,46
FRANCE				
CASA CORP IB ZCP 20-04-29 CV RCB	EUR	1 000 000	1 041 700,00	1,87
SG 23.05% 10-05-28 EMTN	EUR	2 000 000	2 041 400,00	3,66
TOTAL FRANCE			3 083 100,00	5,53
JERSEY				
GOLD SACH FINA COR ZCP 22-12-26	EUR	1 500 000	1 507 350,00	2,70
TOTAL JERSEY			1 507 350,00	2,70
PAYS-BAS				
BNP PAR ISSUANCE BV AUTRE V 30-09-24 CV	EUR	1 500 000	1 491 525,00	2,68
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 06-01-25	USD	1 160 000	1 010 932,13	1,82
BNP PAR ISSUANCE BV ZCP 22-06-32	EUR	500 000	643 075,00	1,15
TOTAL PAYS-BAS			3 145 532,13	5,65
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK ZCP 25-04-25 EMTN	USD	770 000	758 362,90	1,36
BARCLAYS BK ZCP 29-08-24 CV RCB	USD	500 000	489 185,52	0,88
MORGAN STANLEY AND CO INTL ZCP 06-06-25 CV RCB	EUR	2 000 000	2 046 700,00	3,67
MORGAN STANLEY CO INTL AUTRE V 24-11-28 CV	EUR	2 000 000	1 974 200,00	3,55
TOTAL ROYAUME-UNI			5 268 448,42	9,46
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			15 487 607,69	27,80
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			15 487 607,69	27,80
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
R-CO CONVICTION CREDIT 12M EURO IC EUR	EUR	29,3592	3 098 596,10	5,56
R-CO CONVICTION EQUITY MULTI CAPS EURO C EUR	EUR	872	293 175,12	0,53
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO CL EUR	EUR	2 765	652 097,60	1,17
R-CO TARGET 2028 IG P EUR	EUR	37 125	4 085 606,25	7,34
R-CO THEMATIC GOLD MINING C EUR	EUR	7 965	628 279,20	1,12
R-CO THEMATIC SILVER PLUS CLCL	EUR	1 990	269 585,30	0,48
R-CO VALOR C EUR	EUR	865,5	2 557 941,98	4,59
RMM COURT TERME C	EUR	1 194	4 828 082,28	8,67
SG MONETAIRE PLUS 3D	EUR	133,1893	3 232 709,97	5,80
TOTAL FRANCE			19 646 073,80	35,26
IRLANDE				
CSETF S&P 500	USD	1 932	874 545,76	1,58
iShares S&P 500 EUR Hedged UCITS ETF (Acc)	EUR	54 855	5 512 801,33	9,89
TOTAL IRLANDE			6 387 347,09	11,47
LUXEMBOURG				
AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR C	EUR	3 225	360 845,25	0,65
COM SELECT.WPS SELECT GRW B C.	EUR	63,9	559 379,32	1,00
TOTAL LUXEMBOURG			920 224,57	1,65
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			26 953 645,46	48,38
Autres organismes non européens				
ETATS-UNIS				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
First Trust NASDAQ Cybersecurity ETF	USD	6 545	317 476,92	0,56
TOTAL ETATS-UNIS			317 476,92	0,56
TOTAL Autres organismes non européens			317 476,92	0,56
TOTAL Organismes de placement collectif			27 271 122,38	48,94
Créances			2 986,31	0,01
Dettes			-61 201,87	-0,11
Comptes financiers			452 107,87	0,81
Actif net			55 715 494,32	100,00

Action ACTEON INVESTISSEMENTS C	EUR	565 639,6388	98,50
--	------------	---------------------	--------------